INFANTERIE DE LIGNE

1804 — FUSILIERS — 1812

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 3

A L'AVÈNEMENT de l'Empire, l'uniforme de l'infanterie de ligne ne fut pas modifié. Les fantassins de 1805 ressemblaient beaucoup à ceux de 1793.

L'habit était toujours « à la française » encore ample avec les basques longues, dont les angles agrafés l'un sur l'autre formaient les retroussis. L'évolution de la coupe du vêtement s'accentua pendant la période impériale sous l'influence de la mode ; la taille de l'habit fut remontée, les revers plus échancrés, les basques devinrent rectilignes et plus étroites. Celles-ci furent ornées de retroussis fictifs, dont les pointes d'abord réunies à quelques centimètres au-dessus du bas de l'habit, laissaient à découvert un triangle en drap du fond. Ce triangle disparaîtra vers 1810.

L'habit était porté avec la veste à manches, en drap blanc, à un rang de boutons d'uniforme, collet et parements bleus, ou avec le gilet rond à 1 ou 2 rangs de boutons d'étoffe, d'os ou de métal. La culotte à petit pont était en tricot blanc, elle s'arrêtait au jarret.

En grande tenue et en tenue de service, les guêtres, en estamette noire fermées par des boutons de cuir, étaient remplacées en tenue ordinaire et pour les marches par des guêtres en toile grise également à boutons de cuir. Les guêtres blanches, bien qu'elles ne fussent pas réglementaires, étaient portées par beaucoup de corps en tenue de parade. Pour l'été, on faisait usage de vestes et de culottes de toile et en campagne le pantalon de toile était porté par-dessus les guêtres.

En principe, l'habit était le même pour tous les régiments. Il devait avoir le collet et les parements rouges passepoilés de blanc, les revers et les retroussis blancs passepoilés de rouge, les pattes de parements et les pattes d'épaules bleues à passepoils rouge et les poches en travers simulées par un passepoil. Les boutons de cuivre portaient le numéro du régiment.

En réalité, il y eut bien des variantes, particulièrement dans la couleur des pattes de parements qui étaient, dans certains régiments, rouges à passepoil blanc ou, blanches, ou même inexistantes. Les pattes de poches étaient parfois verticales et le collet était dans d'autres corps passepoilé de bleu. « Plusieurs colonels ont supprimé le passepoil rouge aux revers, d'autres ont fait confectionner les poches en long au lieu d'être en travers... ». (Ordre du Ministre, 13 juillet 1805.)

La question des ornements de retroussis est la plus difficile à élucider, car les documents iconographiques montrent le plus souvent les fantassins de face, rarement de profil et presque jamais de dos. Nous savons néanmoins que les cœurs, les losanges, les chiffres, les étoiles ou les aigles en drap découpé de couleur bleue ou rouge, étaient les plus en usage.

La coiffure était toujours le chapeau, porté en bataille ou en colonne. Son incommodité suscitait de nombreuses critiques et l'armée désirait qu'il fut remplacé par un shako (voir correspondance de Napoléon, 14 août 1804). En principe, ce chapeau était celui que décrit l'arrêté du 4 Brumaire An X (26 octobre 1801). Il était garni simplement d'une cocarde. maintenue par une ganse et un bouton d'uniforme. Certains régiments l'ornaient de passants de couleurs et on y ajoutait un pompon plus ou moins volumineux, sphérique ou lenticulaire qui déformait quelquefois la coiffure. « Ordonner aux corps de se fournir de pompons ronds et plats et défendre ceux dans le genre du 57e, ils fatiguent trop les chapeaux et font mauvais effet. » (Ordre du Général Vandamme, 21 juin 1805.)

Au début de l'Empire, les cheveux des fantassins étaient liés en queue, ceux des tempes coupés à l'avant-garde s'arrêtaient au niveau du milieu de l'oreille. Les cheveux courts ou « à la Titus » étaient en minorité. Dans certains corps, cette mode était tolérée (« ...défendre les fausses queues et ordonner que les hommes qui ont les cheveux coupés les fassent couper convenablement... »

(Ordre du Général Vandamme, 21 juin 1805.) Dans d'autres, on défendait d'avoir les cheveux courts ; (« ...à compter de ce jour, tout individu du régiment qui fera couper ses cheveux pour éviter de faire une queue... si c'est un sous-officier ou soldat, il sera mis en prison ». (Livre d'ordres du 64e de ligne, 26 février 1805.) Au même régiment, il était interdit de laisser pousser les favoris.

Le bonnet de police en drap bleu avait la flamme terminée par un gland et ornée de passepoils rouges sur les coutures ; le turban passepoilé ou bordé d'un galon rouge, pouvait porter le numéro du Régiment.'

Les règlements ne donnaient pas de capotes aux fantassins qui portaient en campagne les vêtements de dessus qu'ils pouvaient se procurer : capote, manteau ou lévite civils de couleurs très variées.

Au camp de Boulogne, la capote commença officiellement sa longue carrière ; d'abord réservée aux hommes embarqués ou campés, elle ne servait que l'hiver et n'était pas portée en garnison. Au début, les capotes étaient confectionnées aux frais des régiments et certains corps n'eurent pas les moyens financiers de s'en munir. Ceux qui en avaient les conservèrent probablement pendant la campagne de 1805, mais elles ne devinrent réglementaires que le 25 avril 1806. En septembre de la même année, tous les hommes des bataillons de guerre devaient en être pourvus ; elles étaient confectionnées en drap beige de nuances diverses, allant du gris au marron clair et se fermaient par des boutons d'étoffe ou de métal.

Pour les corvées, les régiments faisaient usage de sarrots.

Le petit équipement comprenait, en plus des guêtres décrites plus haut, les souliers et deux cols, l'un noir réservé pour les parades et la tenue de service, l'autre blanc pour la tenue ordinaire. Celui-ci était souvent remplacé par un mouchoir de même couleur ou bariolé, très épais, qui déformait les collets d'habits et enveloppait le bas de la figure. De fréquents rappels à l'ordre n'empêchèrent pas cette mode de se maintenir et l'iconographie contemporaine nous le prouve bien.

Sous les armes, il était défendu de porter des gants.

L'équipement en usage était conforme à celui qui est décrit par le règlement du 4 brumaire An X (26 octobre 1801) ; la giberne, dont la patelette ne portait pas d'attribut, était munie de deux courroies porte-bonnet (de police) fixées sous le coffret et le fourreau de baïonnette était attaché à la banderole. Les caporaux, sergents et sergents-majors de fusiliers portaient seuls le sabre briquet et leur fourreau de baïonnette était attaché au baudrier porte-sabre.

Les régiments faisaient eux-mêmes les frais de leur équipement. Il est probable que selon leurs moyens financiers et les observations et suggestions des soldats et de leurs gradés, on apporta quelques modifications et améliorations aux modèles décrits.

Le havresac était également du modèle de l'An X ; on lui ajouta deux courroies pour maintenir la capote roulée, et ensuite une troisième au milieu, identique, ou plus longue et faisant le tour complet du havresac.

Les inconvénients du chapeau, perméable à la pluie, facilement déformé et insuffisant pour protéger des coups de sabre, le firent remplacer par un shako, protégeant mieux, ne se déformant pas et muni d'une visière. La décision du 25 février 1806 prescrit qu' « à dater du renouvellement de l'année 1807, les shakos *(sic)* sera la coiffure de l'infanterie de ligne ».

Une circulaire du 27 mars 1806 en donne une description complète, grâce à laquelle nous avons pu dessiner de face et de profil le shako du modèle officiel (fig. 9). La figure 9 *bis* donne la même coiffure agrémentée d'un pompon, de jugulaires et d'un cordon tressé terminé par des raquettes et des glands. Chaque régiment compléta ses coiffures à sa guise ; on vit des shakos ornés de plumets avec ou sans jugulaires et le cordon pouvait être posé diagonalement.

Les nombreuses plaques de shakos, que nous connaissons, montrent une grande diversité dans leur ornementation, leur forme et leurs dimensions.

La forme en losange est la plus fréquente, mais on voit aussi l'aigle découpée sur un soubassement rectangulaire ou arrondi, portant le numéro du régiment. Certains corps adoptèrent une plaque en forme de pentagone, d'autres une plaque demi-circulaire à rayons.

Le 25 avril 1806 un décret décida qu'à partir de 1807 l'Infanterie prendrait l'habit blanc, et le 24 juillet de la même année paraissait le texte relatif au nouvel habillement.

Le fond de l'habit était blanc. Les retroussis et les pattes de parements étaient en drap du fond et bordés, ainsi que la poche, d'un passepoil de couleur distinctive. Ces couleurs étaient établies par séries de huit régiments dont les quatre premiers avaient les poches en travers et les boutons jaunes, et les quatre derniers les poches en long et les boutons blancs.

Le premier régiment de chaque demi-série avait le collet, les revers et les parements de couleur ; le second les revers et les parements, le troisième les revers et le collet, et le quatrième le collet et les parements ; les collets, revers et parement blancs, étaient passepoilés de la couleur distinctive. La veste à manches en drap blanc devint plus courte, son collet et ses parements eurent la même couleur que ceux de l'habit.

Les couleurs distinctives étaient les suivantes : N^{os} 1 à 8, vert impérial ; 9 à 16, panne noire ; 17 à 24, écarlate ; 25 à 32, capucine ; 33 à 40 violet ; 41 à 48, bleu céleste ; 49 à 56, rose ; 57 à 64, aurore ; 65 à 72, bleu foncé ; 73 à 80, jonquille ; 81 à 88, vert de pré ; 89 à 96, rouge garance ; 97 à 104, cramoisi ; 105 à 112, gris de fer.

Les 3^{e}, 4^{e}, 8^{e}, 12^{e}, 14^{e}, 16^{e}, 17^{e}, 18^{e}, 19^{e}, 21^{e}, 22^{e}, 24^{e}, 25^{e}, 27^{e}, 28^{e}, 32^{e}, 33^{e}, 34^{e} et 36^{e} régiments furent désignés pour commencer en 1807 le remplacement de leurs habits, mais nous ne sommes pas certains que tous exécutèrent les ordres reçus.

Les documents contemporains, textes, tableaux dessins ou objets, nous permettent d'affirmer que les 3^{e}, 13^{e}, 14^{e}, 15^{e}, 16^{e}, 17^{e}, 18^{e}, 21^{e}, 32^{e}, 33^{e}, 46^{e} et 53^{e} ont porté, peut-être à l'effectif d'un bataillon, ou d'une compagnie seulement, le nouvel uniforme (textes pour les 3^{e}, 14^{e}, 16^{e} et 21^{e} ; tableau : portrait du Colonel Songeon du 53^{e} ; dessins : 3^{e} (dessins naïfs), 13^{e}, 14^{e}, 15^{e} et 17^{e} (album du Bourgeois de Hambourg), 18^{e} (collection Dubois de l'Estang), 19^{e} (La Giberne 11^{e} année), 32^{e} (gravure de Martinet), 33^{e} (collections Alsaciennes) ; objets : habit de fusilier du 21^{e} (Musée de l'Armée où il est indiqué 30^{e} et garni de boutons jaunes à numéros variés), habit de fusilier du 46^{e} (collection H. de Fichtner). D'après ses Mémoires, le Major Bigarré du 4^{e} de ligne s'était fait confectionner un habit blanc, mais il ne dit pas si le régiment reçut le nouvel uniforme.

Il semble bien que dans l'ensemble, la disposition des couleurs distinctives fut respectée. Deux dessins contemporains représentent le 3^{e} avec les parements et patte verts et les boutons blancs ; les collections alsaciennes donnent les pattes de parements et les retroussis de couleur au 33^{e}, le Bourgeois de Hambourg orne de retroussis rouges l'habit du 17^{e}, et l'uniforme du 21^{e} conservé au Musée de l'Armée est de même. Ajoutons enfin que les 13^{e}, 15^{e}, 46^{e} et 53^{e} n'étaient pas désignés pour faire l'essai de la nouvelle tenue.

Pendant la campagne de 1807 on vit bien les inconvénients des habits blancs, difficiles à conserver propres, et sur lesquels les plus légères blessures paraissaient énormes. Aussi, l'Empereur écrivait le 26 juin : « Je suis très mécontent des habits blancs, donner ordre que les distributions soient faites en drap bleu ». Le 2 octobre, on décida de conserver l'habit bleu ; les habits blancs confectionnés furent portés jusqu'à usure et on en vit en Espagne plusieurs années après. « La bigarrure a cessé, il n'y a plus ni chapeaux, ni habits blancs... » (Rapport du Maréchal Suchet à l'Empereur, 3^{e} Corps, 19 novembre 1809.)

Jusqu'en 1813, l'infanterie de ligne conserva donc, en majeure partie, l'uniforme du début de l'Empire, modifié légèrement dans sa coupe, et les shakos de 1806 transformés par les régiments eux-mêmes et ornés de plumets, cordons, plaques variées et jugulaires. En principe, le chevron servait à renforcer le feutre, mais il était d'un cuir tellement léger, d'après nos constatations, sur les rares shakos qui subsistent, qu'il ne devait être d'aucune utilité. On comprend très bien sa suppression par les corps de troupe. Enfin, la mode avait fait adopter un shako plus élevé et un peu plus évasé qui fut réglementé en 1810. Ce nouveau modèle, sans chevron, plus résistant que le précédent, était muni de jugulaires et d'un couvre-nuque en cuir, replié à l'intérieur en temps normal ; les cordons, les ganses de cocarde et les plumets que les corps de troupe avaient ajoutés étaient supprimés et la plaque, simplifiée à l'extrême, ne portait plus que le numéro. Au-dessus de la cocarde se plaçait une houpette qui, selon les compagnies, était vert foncé, bleu céleste, aurore et violet, dans l'ordre de leur rang. Il n'y avait rien de prévu pour distinguer les bataillons entre eux.

Comme les ornements de retroussis, les pompons furent très fantaisistes ; certains étaient ronds, de la couleur du bataillon et surmontés d'une houppe de la couleur de la compagnie ou inversement ; d'autres plats en chenille de couleur à centre blanc et numéro, agrémentés ou non, d'une houppe de couleur différente.

En 1811, on conserva les couleurs ci-dessus pour les pompons qui devaient être plats sans numéro.

Malgré les prescriptions réglementaires, les plumets et cordons de shakos n'avaient pas encore entièrement disparu à la fin de l'Empire.

En campagne, les régiments faisaient souvent usage de couvre-shakos, confectionnés en toile cirée ou huilée. Pendant les grandes chaleurs l'habit était roulé sur le sac, les hommes ne portaient que la veste à manches qu'ils pouvaient recouvrir de la capote ; les pantalons s'usant plus vite que le reste de l'habillement, on dut souvent le remplacer par d'autres de provenances et de couleurs diverses, plus ou moins larges qu'on resserrait à la cheville. Le couvre-giberne, en toile blanche, pouvait être nu, porter le numéro du régiment ou l'inscription

..... Régiment d'Infanterie,

..... Bataillon .... Compagnie.

Le fusil représenté sur la planche est du modèle 1777, corrigé en l'An IX ; il y en eut peu de fabriqués. Quelques années plus tard, on changea la place des ressorts de grenadière et de capucine qui furent placés au-dessus.

La baïonnette du modèle An IX avait une lame de 406 mm.

Avant 1809-10, époque de la mise en service de ce modèle, les fusils modèle 1777 voisinaient avec ceux qui étaient de fabrication Républicaine, fusil n° 1, ou fusil dépareillé, faits de pièces de divers modèles.

La plupart des documents iconographiques et les tableaux contemporains nous montrent des fantassins en grande tenue ; nous préférerions les voir en tenue de campagne, portant sur le sac, à tour de rôle, les ustensiles de campement : grands bidons, marmites et plats, sur lesquels nous n'avons que très peu de renseignements. Chaque homme devait avoir un bidon individuel, probablement métallique, de la contenance d'une bouteille, et porté en bandoulière, auquel on substitua souvent la bouteille clissée, la gourde ou la peau de bouc.

Les compagnies de fusiliers formant la plus grande partie de l'armée impériale, nous avons essayé dans ces quelques pages, de donner un aperçu de leur aspect, laissant de côté volontairement les compagnies d'élite, les officiers et les têtes de colonne qui n'en différaient que par des détails souvent infimes. Des planches spéciales leur seront consacrées ultérieurement.

L. Rousselot.

DÉSIGNATION DES FIGURES

1. Fusilier d'infanterie de ligne grande tenue 1804-1807.
2. Tenue de campagne 1804-1807.
3. 3e de ligne 1807.
4. Tenue d'exercice en veste 1808.
5. Grande tenue de service 1808-1812.
6. Sergent, tenue de campagne 1809-1812.
7. Fusilier en capote.
8. Chapeau 1801, neuf et déformé.
9. Shako nu, modèle 1806.
9 *bis*. Le même, garni.
10. Shako modèle 1810.
10 *bis*. Le même, garni.
11. Bonnet de police.
12-12 *bis*. Plaques de shakos 1806.
13. Bouton d'uniforme.
14. Habit de fusilier 1804.
15. Habit du 21e de ligne 1807.
16. Habit 1812-1813.
17. Habit réglementaire 1804-1807.
18. Ornements de retroussis.
19. Giberne et banderole.
20. Plaque de shako 1810.
21. Plaque à soubassement.
22. Fusil modèle An IX.
23. Baïonnette.
24. Havresac.
25. Fusilier en campagne.
26. Caporal.

IMPRIMERIE L. CAMUS VILLEJUIF PHOTOGRAVURE CLÉMENCEAU VILLEJUIF